
Le 7 mai 2024

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le mardi 7 mai 2024 à 19h53 en la salle du conseil municipal située au 930, rue du Centre à Saint-Jude conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'assemblée est présidée par Madame le maire Annick Corbeil.

Participent également à cette dernière, Mesdames les conseillères Anolise Brault et Jacynthe Potvin ainsi que messieurs les conseillers Francis Grégoire et Richard Hébert, Sylvain Lafrenaye et Pierre Letendre.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Julie Clément, est également présente.

Madame le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

PROJET DE RÈGLEMENT 554-2024 RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du projet de règlement numéro 554-2024 règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Madame le maire présente et explique le projet adopté par le conseil municipal et la procédure avant l'adoption du règlement qui est précédée par une approbation référendaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas eu de questions.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La consultation étant terminée, madame le maire déclare close la présente assemblée à 19h55.

Julie Clément,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Annick Corbeil,
Maire

-
- 3.0 Sécurité publique
 - 3.01 Dépôt – Rapport de l’an deux
 - 3.02 Autorisation – Congrès AGSICQ
 - 3.03 Mandat – Étude géotechnique
 - 4.0 Transport
 - 4.01 TECQ – Déficit du financement fédéral de l’infrastructure par rapport à la croissance démocratique
 - 4.02 Acquisition – Véhicule pour les travaux publics
 - 5.0 Hygiène du milieu
 - 5.01 Autorisation – Équipements de sécurité
 - 6.0 Santé et bien-être
 - 7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement
 - 7.01 Dépôt du sommaire de l’émission des permis pour le mois d’avril 2024;
 - 7.02 Adoption - Règlement 551-2024 amendant le règlement 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude;
 - 7.03 Adoption - Règlement 554-2024 règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale;
 - 7.04 Avis de motion en vue de l’adoption du projet de règlement 553-2024 relatif aux nuisances ;
 - 7.05 Adoption – Politique sur les inspections et les constats d’infraction de la municipalité de Saint-Jude ;
 - 8.0 Loisirs et Culture
 - 8.01 Droit de passage – Vélo Québec
 - 9.0 Affaires diverses
 - 9.01 Partenariat 2024 – Société d’agriculture de la Vallée des Maskoutains
 - 9.02 Autorisation - Vente de garage
 - 9.03 Proclamation - Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées
 - 9.04 Autorisation - Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-est
 - 9.05 Adhésion – Défi pissenlit
 - 10.0 Période de questions
 - 11.0 Rapport des Élus – Information

2024-05-080

2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 avril 2024;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Pierre Letendre

ET résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 avril 2024 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-05-081

2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois d'avril et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE AVRIL	
Salaires nets	40 102.16 \$
Comptes du mois déjà payés	33 829.27 \$
Comptes du mois à payer	156 607.52 \$
TOTAL	230 539.25 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 30 AVRIL 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 30 avril 2024.

2024-05-082

2.05 DÉMISSION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la demande de Monsieur Emyl Ferland de se retirer du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Emyl Ferland du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité de Saint-Jude en date du 10 avril 2024.

DE PROCÉDER à l'ouverture du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et de faire les affichages et les publications nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2.06 DÉPÔT – RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS 2024

La directrice générale dépose au conseil un rapport concernant la rémunération du personnel pour l'année financière 2024.

2024-05-083

2.07 MANDAT – OFFRE DE SERVICE - PRABAM

CONSIDÉRANT QUE les procédures à respecter pour la finalisation du dossier PRABAM avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes finale doit être effectuée par un auditeur externe;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu par la firme de comptable FBL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service reçu par la firme de comptable agréé FBL au montant de 2750,00\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.01 DÉPÔT- RAPPORT DE L'AN DEUX

Madame Annick Corbeil dépose le rapport annuel d'activités de l'an deux préparé par Monsieur Richard Hébert, directeur du service incendie, et présenté aux membres du conseil le 25 avril 2024.

Monsieur Richard Hébert quitte la séance à 20h11.

2024-05-084

3.02 AUTORISATION – CONGRÈS AGSICQ 2024

ATTENDU QUE l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec organisera son 56^{ième} congrès annuel;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'opinion selon laquelle la participation du directeur du Service de sécurité incendie est dans l'intérêt de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Richard Hébert, directeur du Service de sécurité incendie, à participer au 56^{ième} congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui se tiendra à Gatineau du 31 mai au 4 juin 2024.

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Il est également RÉSOLU

DE FACTURER la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, selon l'entente en vigueur, afin de partager à parts égales, les dépenses totales autorisées pour la participation de monsieur Richard Hébert au 56^{ième} congrès annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

Monsieur Richard Hébert réintègre la séance à 20h12.

2024-05-085

3.04 MANDAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une étude géotechnique avant le début des travaux de la nouvelle caserne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER SCP Geotek inc. pour effectuer l'étude géotechnique au montant de 9 650\$ plus taxes applicables selon l'offre de service reçue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

4.0 TRANSPORT

2024-05-086

4.01 TECQ - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOCRATIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Richard Hébert

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-05-087

4.02 ACQUISITION VÉHICULE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au changement du camion de marque GMC de l'année 2002 rendu non sécuritaire et utilisé par les travaux publics de la Municipalité de Saint-Jude;

ATTENDU QUE la Municipalité a retenu la proposition du concessionnaire Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée pour l'acquisition du nouveau véhicule;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité permet l'acquisition de ce véhicule de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée pour l'acquisition d'un camion de marque Chevrolet modèle K1500 Silverado CRE de l'année 2024 pour un montant de 58 926,50 \$ plus taxes applicables.

Il est également résolu de FINANCER cette transaction à même le fonds de roulement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

2024-05-088

5.01 AUTORISATION – ACHAT ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'équipement de sécurité de l'inspecteur en travaux publics est désuet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert appuyé par Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'achat d'équipement de sécurité en provenance de chez OUTILLAGE MIGMAR-O au montant d'environ 3 200\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

6.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS D'AVRIL 2024

La directrice générale et greffière trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois d'avril 2024.

2024-05-089

7.02 ADOPTION DU RÈGLEMENT 551-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 434-2006 de la Municipalité de Saint-Jude est en vigueur depuis le 25 mai 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude juge opportun de procéder à une modification de la grille des usages principaux et des normes annexées au Règlement de zonage numéro 434-2006, afin d'autoriser de nouveaux usages pour les zones 202 et 501 ;

CONSIDÉRANT QU'il a été pertinent d'effectuer des modifications au premier projet de règlement en y ajoutant des restrictions quant aux usages permis au sein des catégories d'usages sélectionnés ainsi qu'en matière de superficies commerciales maximales permises;

CONSIDÉRANT QUE ces changements avaient pour but d'assurer la conformité du projet de règlement avec le schéma d'aménagement et de développement de MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 janvier 2024 et qu'un projet de règlement y a également été déposé par la résolution numéro 2024-01-028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement fut adopté par la résolution 2024-04-071 lors de la séance du 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de demande d'approbation a été affiché sur les deux panneaux publics en date du 3 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

ET résolu que le règlement numéro 551-2024 amendant le règlement numéro 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-05-090

7.03 ADOPTION DU RÈGLEMENT 554-2024 RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mars 2024 et qu'un projet de règlement y a également été déposé par la résolution numéro 2024-04-074 ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications de terminologie ont été appliqué au présent règlement afin uniformiser l'écriture sans changer l'essence du texte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 7 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

ET résolu que le règlement numéro 554-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-05-091

7.04 AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 553-2024 RELATIF AUX NUISANCES

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Anolise Brault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 553-2024 règlement relatif aux nuisances.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, madame la conseillère Anolise Brault dépose une copie du projet de règlement 553-2024 règlement relatif aux nuisances.

2024-05-092

7.05 ADOPTION - POLITIQUE SUR LES INSPECTIONS ET LES CONSTATS D'INFRACTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une politique afin d'avoir une uniformité dans l'application des règlements de la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer la procédure de façon claire et précise en ce qui attrait à l'inspection et à l'émission des constats d'infraction soumis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
appuyé par Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la politique sur les inspections et les constats d'infraction de la
municipalité de Saint-Jude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.0 LOISIRS ET CULTURE

2024-05-093

8.01 DROIT DE PASSAGE – VÉLO QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec est mandaté par la Société canadienne de la
sclérose en plaques pour organiser un événement sportif et dont l'objectif est de
mobiliser la collectivité;

CONSIDÉRANT la demande reçue de Vélo-Québec afin qu'une la randonnée cyclo
touristique à rues ouvertes, regroupant environ 500 cyclistes, passe par Saint-Jude le
25 août 2024 en utilisant le réseau routier de la municipalité et ce, pour la durée de
l'événement

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec aménagera une halte de repos et de ravitaillement
pour les participants et que l'organisation demande que la municipalité de Saint-Jude
joue un rôle central lors de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le droit de passage sur notre territoire, demandé par Vélo Québec,
pour l'événement cycliste du 25 août 2024 au profit de la Société canadienne de la
sclérose en plaques;

ET D'ACCEPTER de mettre à la disposition des cyclistes nos infrastructures
communautaires et nos espaces verts durant l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9.0 AFFAIRES DIVERSES

2024-05-094

9.01 PARTENARIAT 2024 – SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA VALLÉE DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçue par la Société d'Agriculture de la
Vallée des Maskoutains pour l'événement *Pique-nique familiale, à la ferme* qui se
déroulera le 11 août 2024.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible aux initiatives locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Anolise Brault

IL EST RÉSOLU

DE CONTRIBUER à cette demande de partenariat pour un montant de 250\$ à titre
de partenaire amical (solidaire à la cause) lors de l'événement *Pique-nique familiale,
à la ferme* qui se déroulera le 11 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-05-095

9.02 AUTORISATION - VENTE DE GARAGE

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser le recyclage et la réutilisation des objets plutôt que de les jeter systématiquement;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement du conseil municipal en faveur de cette initiative;

CONSIDÉRANT QUE les ventes de garage offrent une opportunité précieuse de prolonger la durée de vie des objets;

CONSIDÉRANT l'appréciation des citoyens à l'égard des journées dédiées aux ventes de garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
appuyé par Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU

D'OFFICIALISER la tenue de deux fins de semaine par année où les citoyens pourront organiser des ventes de garage sans nécessiter un permis, soit l'une au printemps avant la collecte des gros rebuts et l'autre à l'automne de la longue fin de semaine de la fête du Travail au mois de septembre. À chaque année, les dates seront communiquées aux citoyens via différents canaux de communication de la municipalité.

ET d'ajouter pour cette année, la fin de semaine du 17,18,19 et 20 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-05-096

9.03 PROCLAMATION - JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT que la *Politique régionale des aînés* reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un *Guide d'information pour les aînés*, le bulletin *La MRC amie des aînés* et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2024 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population ;

D'INVITER tous les élus et les citoyens de Saint-Jude à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-05-097

9.04 AUTORISATION - CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Anolise Brault

IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jude à permettre à ses citoyens de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2024 ;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement ;

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie-Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-05-098

9.05 ADHÉSION - DÉFI PISSENLIT 2024

CONSIDÉRANT que le défi pissenlit est un mouvement de sensibilisation sur l'importance et l'avenir des insectes pollinisateurs ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a à cœur la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le défi est pendant le floraison jaune jusqu'au 20 mai ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage la plantation du trèfle ou tout autre plante florifère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité s'engage à promouvoir ce défi auprès de sa population.

QUE la municipalité exclut les terrains sportifs de ce défi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où sièges chacun de nos élus.

2024-05-099

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Pierre Letendre

ET résolu de lever la séance à 20h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du code municipal.

Annick Corbeil,
Maire

Julie Clément,
Directrice générale et
greffière-trésorière